

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
ILLE ET VILAINE**

**COMMUNE DE
LA SELLE-EN-LUITRÉ**

Nombre de Conseillers :
En exercice 13
Présents 12
Votants 13

Date de la convocation :
2 avril 2024

Date d'affichage
2 avril 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **M. Denis CHOPIN**, maire.

Étaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRE, Adjoint, David GILBERT, Catherine DOMAGNE, Guillaume LALOE, Christèle HARDY, Pierrick BARION, Isabelle JEHAN, Maëlig LE DU, Conseillers.

Était absente excusée : Nathalie BRILLARD a donné son pouvoir à Florence GELOIN

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

OBJET DE LA DELIBERATION N°18/2024 : **AFFECTATION ANTICIPEE DES RESULTATS ASSAINISSEMENT 2024**

(Avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1)

Vu l'expérimentation du compte financier unique du budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents (Pour : 13 (dont 1 pouvoir); Contre : Néant; Abstention : Néant) :

-DECIDE d'affecter les résultats 2023 d'un montant de 80 366.38 €, comme suit :

- **Section de fonctionnement : 22 349.39 €** en report au compte 002, en recettes
- **Section d'investissement : 58 016.99 €** report au compte 001, en recettes

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN
Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN

